

Luminus Optifix Pro Electricité

(avril 2020)

Conditions particulières : (EOF2P2.0)

Consommateurs : professionnels Type d'énergie : électricité Durée du contrat : 2 ans

Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une consommation d'électricité annuelle < 50 MWh et des raccordements avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

VOS AVANTAGES :							
	Š Sécurité	Sérénité	Service				
	Un prix fixe compétitif pendant 2 ans.	Aide en cas de panne de votre installation électrique avec Luminus EnergieAssist 24/7.	Une approche personnalisée grâce à votre Conseiller Business.				

SERVICES INCLUS:

EnergieAssist 24/24	Luminus EXTRAS!	My Luminus
Hotline 24/24 et 7/7 pour votre installation électrique durant les 2 premières années de votre contrat (conditions sur www.luminus.be/energieassist24).	Tous vos avantages sur vos marques préférées.	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.

Plus d'infos sur **luminus.be**



TARIFS:

Composition du prix de l'energie

- Énergie fournie par Luminus
- Coût de transport de l'énergie
- Taxes et redevances
- TVA 21%



ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE :

	Dernière origine approuvée par:	Energies renouvelables	Nucléaires	Gaz naturel (et autres combustibles fossiles)	Installations de cogénération de qualité
BXI	Le produit gue vous utilisez	-	64,30%	35,70%	-
	L'énergie fournie par Luminus	60,30%	25,50%	14,20%	-
EI	Le produit gue vous utilisez	-	66,80%	33,20%	-
ΓL	L'énergie fournie par Luminus	38,40%	41,10%	20,50%	-
WAL	Le produit gue vous utilisez	-	66,80%	33,20%	-
VVAL	L'énergie fournie par Luminus	37,20%	41,90%	20,90%	-

1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA excl.) :

	Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire		Compteur exclusif nuit
		Jour	Nuit	
Énergie (c€/kWh)	5,49	6,28	4,30	4,30
Redevance fixe (€/an)¹	65,00	65	,00	-

	BXL	FL	WAL
Coûts énergie verte (c€/kWh)²	1,00	2,09	2,71
Coûts cogénération (c€/kWh)²	-	0,32	-

Coûts du transport de l'énergie :

		Coûts de distribution (c€/kWh)							
	Gestionnaire de réseau	Compteur mono-horaire	Compteur bi	-horaire Nuit	Exclusif nuit	Coûts de transport (c€/kWh)	Activité de mesure et de comptage / Terme fixe GRD (€/an)	Cotisation fédérale (c€/kWh)(*)	Tarif prosumer (€/kW/an)(**)
BXL(***)	SIBELGA	7,02	7,02	5,12	5,12	2,03	10,23	0,3181	-
FL	Fluvius (Gaselwest) Fluvius (Imewo) Fluvius (Infrax West) Fluvius (Intergem) Fluvius (Iveg) Fluvius (Iveka) Fluvius (Iverlek) Fluvius (Pbe) Fluvius (Sibelgas) Fluvius Antwerpen Fluvius Limburg	13,71 10,72 8,71 8,89 9,77 10,67 11,08 11,11 12,41 9,94 8,97	13,71 10,72 8,71 8,89 9,77 10,67 11,08 11,11 12,41 9,94 8,97	9,13 7,05 6,92 5,70 7,44 7,50 7,51 8,38 8,92 7,41 7,36	3,10 2,47 3,06 2,07 3,59 2,61 2,59 4,52 3,24 2,51 3,21	2,04 1,96 1,79 1,92 1,91 1,74 1,89 2,00 2,05 1,91	3,82 3,82 4,27 3,82 4,27 3,82 3,82 4,27 3,82 3,82 4,27	0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181	87,55 71,53 63,23 59,74 71,33 70,43 72,25 75,64 83,28 69,93 65,82
WAL	AIEG AIESH ORES (Brabant Wallon) ORES (EST) ORES (Hainaut Electricité) ORES (Luxembourg) ORES (Mouscron) ORES (Mamur) ORES (Verviers) TECTEO RESA WAVRE	5,84 9,61 7,84 10,62 8,83 9,29 7,94 9,10 10,77 7,57	6,15 9,90 8,33 11,34 9,31 9,90 8,43 9,66 11,40 8,52 9,95	4,68 6,39 4,67 6,42 5,85 5,55 4,85 5,53 6,89 4,36 7,85	4,08 5,47 3,77 5,16 4,97 4,43 3,92 4,51 5,73 3,70 7,85	3,44 3,44 3,44 3,44 3,44 3,44 3,44 3,44	21,84 14,94 13,18 13,18 13,18 13,18 13,18 13,18 13,18 22,41 17,48	0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181 0,3181	- - - - - - - - -

(*) Taxe dégressive : réduction uniquement applicable aux consommateurs professionnels et valable sur la cotisation fédérale et sur le composant "Surcharge Certificat Vert" des tarifs de transport : 0-20 MWh: 0 %, 20-50 MWh: 15 %, 50 MWh - 1 GWh: 20 % (**) Max 10 kW. Pour les propriétaires de panneaux solaires auxquels s'applique la nouvelle tarification des réseaux, cette redevance est calculée sur la base du prélèvement brut d'électricité. Dans ce dernier cas, la nouvelle redev prosumer indiquée dans ces conditions particulières.

(***) A Bruxelles, le tarif pour l'utilisation du réseau dépend de la puissance disponible : ≤13kVA = 27,02 €/an ou >13 kVA = 54,06 €/an

3 Taxes et redevances :	BXL	FL	WAL
Cotisation Fonds énergie (€/mois)			
Basse tension non résidentiel	-	8,0900	-
Basse tension résidentiel	-	0,4300	-
Cotisation sur I"énergie (c€/KWh)	0,1926	0,1926	0,1926
Redevance de raccordement (*) (c€/KWh)	-	-	0,0750

Fonds OSP Régionale Région de	€/an
<= 1.44 kVA	0,00
> 1.44 kVA et <= 6 kVA	10,08
> 6 kVA et <= 9.6 kVA	16,20
> 9.6 kVA et <= 13 kVA	20,28
> 13 kVA et <= 18 kVA	30,36
> 18 kVA et <= 36 kVA	40,44
> 36 kVA et <= 56 kVA	81,00
> 56 kVA et <= 100 kVA	131,64
> 100 kVA	131,64

(*) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,075



INFORMATION SUR VOTRE TARIF:

Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont la fourniture d'électricité. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de pas indexés. La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau d'électricité qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture d'électricité, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau d'électricité, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour

clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.



DUREE DE VOTRE CONTRAT:

Luminus Optifix Pro Electricité est un contrat à durée déterminée de 2 ans, qui sera automatiquement

prolongé pour des périodes successives de 2 ans.
Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre électricité pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.3 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Optifix Pro Electricité, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débuter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :



Vous payez votre facture d'acompte mensuelle et votre décompte par domiciliation. Vous recevez vos factures uniquement par email. Toutes vos factures sont disponibles en ligne, via la zone selfservice sur www.luminus.be